

Le Point

Le Point.fr, no. 202602

Débats, jeudi 26 février 2026 794 mots

L'université doit rester fidèle à sa mission républicaine

TRIBUNE. L'université doit demeurer un espace de connaissance et de débat éclairé, protégé des emprises extérieures, rappelle un collectif d'universitaires. Car là où s'installe la pression militante, la liberté académique s'efface.

Depuis plusieurs années, [l'université française](#) connaît un glissement préoccupant : la tentation, pour certains, d'en faire le prolongement des combats militants qui traversent la société. Ce phénomène, d'abord marginal, s'étend désormais à des disciplines entières, à des associations d'étudiants et parfois à des instances administratives. Il [met en péril la liberté académique](#) et ce qui fonde l'université elle-même : la neutralité, la rigueur scientifique, le débat désintéressé.

L'université n'est pas une tribune militante. Elle n'a pas pour rôle de prescrire des opinions, mais de construire des savoirs, de mener la recherche -; qui, avec l'enseignement, constitue, depuis la réforme de Humboldt en 1809, sa mission centrale -;, d'exercer l'esprit critique et d'élargir la compréhension du monde.

L'article L.141-6 du code de l'éducation le rappelle avec clarté : « *Le service public de l'enseignement supérieur est laïque et indépendant de toute emprise politique, économique, religieuse ou idéologique.* » Ce principe, constitutif de l'université républicaine, ne souffre aucune exception.

Permettre la confrontation raisonnée des idées

Confondre la salle de cours avec la tribune d'un meeting, transformer un enseignement en plaidoyer partisan, ou sélectionner les intervenants selon leur conformité idéologique, ce n'est pas défendre la liberté : c'est l'amoindrir. Car là où s'installe la pression militante, c'est la liberté académique elle-même -; celle des enseignants comme des étudiants -; qui s'efface.

[Liberté académique : « Les étudiants ont été parmi les plus acharnés à la combattre »](#)

L'université doit demeurer un espace de connaissance et de débat éclairé, protégé de toute emprise extérieure. Elle doit permettre la confrontation raisonnée des idées, non leur alignement sur une orthodoxie quelle qu'elle soit.

Ce n'est qu'à cette condition qu'elle peut remplir sa mission civique fondamentale : former des citoyens libres, capables d'esprit critique et de discernement.

L'université n'a pas à se plier aux mots d'ordre des idéologies du moment.

Il appartient aujourd'hui à l'État, en tant que garant du service public de l'enseignement supérieur, de réaffirmer ce principe de neutralité. L'autonomie des établissements ne saurait signifier leur dérégulation. Elle suppose au contraire une exigence accrue de responsabilité et de vigilance.

Nous, universitaires et chercheurs signataires, appelons à une clarification ferme : l'université n'a pas à se plier aux mots d'ordre des idéologies du moment. Elle doit demeurer fidèle à ce qu'elle est depuis son origine -; un lieu d'étude, de transmission et de raison, au service de la République et de la liberté intellectuelle.

**Signataires :*

Samuel Mayol, maître de conférences HDR à l'université Sorbonne Paris Nord

Pascal Perrineau, professeur des universités à Sciences Po Paris

Céline Masson, professeure des universités, psychanalyste

Pierre-Henri Tavoillot, professeur des universités à Sorbonne-Université

André Quaderi, professeur des universités à l'université de Nice Côte d'Azur

Albert Doia, professeur d'anthropologie à l'université de Lille

Renée Fregosi, directrice de recherche en science politique, retraitée de l'université Sorbonne-Nouvelle

Emmanuelle Hénin, professeure de littérature comparée à Sorbonne Université

Charles Coutel, professeur émérite

Dominique Triaire, professeur émérite de littérature française à l'université Montpellier Paul-Valéry

Jacques Robert, professeur émérite de cancérologie à l'université de Bordeaux

Xavier-Laurent Salvador, maître de conférences HDR à l'université Sorbonne Paris Nord

Martine Benoit, professeure des universités à l'université de Lille

Andrée Lerousseau, maître de conférences émérite à l'université de Lille

Alexandre François, directeur de recherche au CNRS, ENS-PSL, université Sorbonne-Nouvelle

Jean Ferrette, docteur en sociologie, enseignant retraité

Évelyne Buissière, enseignante en CPGE

Philippe de Lara, maître de conférences honoraire à l'université Panthéon-Assas

Patrick Henriot, directeur d'études à l'École pratique des hautes études (EPHE)

Michèle Tauber, professeure des universités, directrice du département d'études hébraïques et juives à l'université de Strasbourg

Anne-Hélène Le Cornec Ubertini, maître de conférences HDR en sciences de l'information et de la communication

Thibault Tellier, professeur des universités à Sciences Po Rennes

Bruno Sire, président honoraire de l'université Toulouse Capitole

Fabrice Balanche, maître de conférences à l'université Lyon 2

Lucie Marignac, directrice des éditions Rue d'Ulm, ENS-PSL

Michel Messu, professeur des universités honoraire à l'université de Nantes

Thierry Blin, maître de conférences HDR en sociologie à l'université Montpellier III

Nicolas Weill-Parot, directeur d'études à l'École pratique des hautes études (EPHE)

Bruno Cardinale, maître de conférences à l'université Le Havre Normandie

Vincent Zarini, professeur émérite à Sorbonne Université

Marie Estripeaut-Bourjac, maître de conférences émérite à l'université de Bordeaux

Joseph Ciccolini, professeur des universités et praticien hospitalier à l'université Aix-Marseille

François Vazeille, directeur de recherche émérite en physique des particules à l'université Clermont Auvergne

Jean-Marc Sportouch, agrégé des facultés de droit à l'université de Lyon 3

Claude Secroun, professeur des universités retraité

Gervasio Semedo, professeur des universités à l'université de Tours

Pascal Lardellier, professeur des universités à l'université de Bourgogne

Véronique Benzaken, professeure des universités à l'université Paris-Saclay.

[Cet article est paru dans Le Point.fr](#)

© 2026 Le Point.fr. Tous droits réservés.

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

news·20260226·POR·aslppyowmjauvpchq2nuz3hc4i